Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 060-216004895-20260925-49_2026-DE



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PLAINVAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation : 18/09/2026
Date d'affichage : 18/09/2026
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 10
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Bertrand CAUWENBERGHS, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER, et Thierry LAUDE, Mesdames Kathleen VENTURA, Marie-Thérèse LECUYER, Sandrine PINTO GIUDICI, Véronique COINTREL et Sylvie LEBLOND - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Pouvoirs : Samuel DOVERGNE,

Secrétaire de séance : Sandrine PINTO GIUDICI

Délibération 49-2026

Convention Périscolaire

La commune du Plessier sur Saint Just a décidé de mettre en place un service d'accueil périscolaire.

Dans le cadre du regroupement scolaire Plainval/Plessier, la commune du plessier sur St Just propose à la commune de Plainval d'accueillir également les enfants pour lesquels elle aura donné son accord (attestation d'inscription validée par la commune), moyennant une participation financière de sa part de :

- 10 euros pour les accueils du matin
- 15 euros pour les accueils du soir
- 40 euros pour les journée complète (mercredi et vacances)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention
Inscrit les Crédits correspondants au budget
Demande que le versement soit effectué sur présentation, par la Commune du Plessier sur St Just, du détail mensuel et nominatif de la présence des enfants.

A Plainval, le 24 septembre 2026
Le Maire,
BETHELMY Taylor

MAIRIE DE PLAINVAL 60 (Oise)